



Delais de retard sur l'installation d'un portail

Par **mustang222**, le **05/10/2008** à **21:34**

bonjour, j'ai passé commande d'un portail exterieur coulissant le 29 mars 2008
la livraison et l'installation de celui ci était prévue au plus tard fin juin, stipuler sur le bon de commande et auquel nous avons versé un acompte de 1400 euros, nous voila maintenant debut octobre et normalement l'entreprise vient le poser semaine prochaine. Puis je demander des pénalités de retard et si oui quel montant ou pourcentage du prix ?
Merci d'avance

Par **gloran**, le **08/10/2008** à **22:55**

Le contrat stipule-t-il de telles pénalités ?
Avez-vous envoyé un courrier en recommandé avec avis de réception de mise en demeure de réaliser les travaux après l'échéance de fin juin ?
Voilà les questions à poser et les réponses à apporter :)